

L'instruction du 14 décembre 2021 adressée aux préfets précise les modalités de l'évaluation locale des contrats de ville.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les contrats de ville ont été prorogés de deux ans. Avec cette instruction, l'ANCT engage l'évaluation des contrats de ville 2014-2022. Ces travaux prépareront la prochaine contractualisation.

Au national, l'évaluation doit permettre de dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville comme outil visant à :

- renforcer les dynamiques de coopération,
- favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques territoires,
- favoriser une meilleure territorialisation des politiques publiques.

A l'échelle des contrats de ville, la démarche locale d'évaluation finale doit être achevée en juin 2022. Les conclusions devront être remontées via les préfetures à cette même date.

Les objectifs de l'évaluation locale :

- Rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats des actions déployées au regard des moyens engagés (crédits spécifiques et/ou droit commun).
A cet effet, les services de l'Etat devront cibler les actions les plus structurantes des 3 piliers et des 5 axes transversaux du contrat de ville.
- Cette évaluation doit permettre d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil. Il s'agira d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer de nouveaux modes de faire, comme :
 - les processus de coopérations entre les différents signataires du contrat,
 - la mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun,
 - le rôle joué par les conseils citoyens.

L'évaluation devra notamment examiner comment les contrats de ville ont permis de garantir la mise en oeuvre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (juillet 2018).

Une attention particulière devra être portée sur les effets des mesures prises pour simplifier l'activité des associations sur le terrain (stratégie de soutien à la vie associative, CPO...etc.)

L'évaluation doit aussi permettre d'identifier comment les mesures du Comité interministériel des villes (janvier 2021) peuvent être intégrées aux contrats.

Pour en savoir plus concernant la méthode, les partenaires et les ressources à mobiliser...

...téléchargez l'instruction ci-dessous :

Paris, le **14 DEC. 2021**

Le Directeur général des collectivités locales,
Le Directeur général délégué politique de la ville de l'ANCT

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française

En copie pour information à :

Mesdames et Messieurs les préfets délégués pour l'égalité des chances et sous-préfets
chargés de la politique de la ville,
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et
des solidarités
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités

Référence	21-001079-1
Date de signature	14 DEC. 2021
Emetteur	D'irection générale des collectivités locales D'irection générale déléguée politique de la ville ANCT
Objet	Evaluation finale des contrats de ville
Commande	Mener une évaluation locale de chacun des contrats de ville
Action(s) à réaliser	Mener une évaluation locale de chacun des contrats de ville
Echéance	Juin 2022
Contact utile	dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr grande.equipe@anct.gouv.fr.
Nombre de pages et annexes	4 pages

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la

Poids : 220.07 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Quelques outils pour trouver les données utiles à l'évaluation

Vendredi 17 décembre, l'ANCT proposait un webinaire intitulé "Les ressources de l'ONPV au service de l'évaluation des contrats de ville". A cette occasion, ont été présentés plusieurs outils.

Ces outils doivent permettre aux évaluateurs de :

- **mesurer la trajectoire du territoire pendant la durée du contrat de ville,**
- **inscrire la trajectoire du territoire dans une dynamique nationale,**
- **mesurer comment les politiques publiques ont ciblé les QPV du territoire pendant la durée du contrat de ville.**

Les voici :

- **L'Observatoire nationale de la Politique de la ville (ONPV)**, met à disposition des ressources et analyses statistiques au niveau national disponibles dans les rapports et les fiches ONPV.

Site internet : <http://www.onpv.fr/publications> [3]
- **Le SIG Ville**, est un précieux outil, qui diffuse des données de contexte et propose une cartographie dynamique. Le SIG Ville propose une entrée par territoire pour accéder à des données géographiques et statistiques. On y retrouve 5 fiches thématiques par QPV : démographie, éducation, insertion professionnelle, revenu et tissu économique. Ces fiches sont conçues dans le cadre du groupe de travail Observation locale piloté par l'ANCT-ONPV. Les mises à jour sont annuelles.

Site internet : <https://sig.ville.gouv.fr/> [4]
- **L'INSEE**, met régulièrement à jour les données concernant les quartiers prioritaires. Elles sont constituées des estimations démographiques et des données CAF, CNAV. On retrouve parmi ces données :
 - les estimations démographiques entre 2010 et 2017,
 - les données de l'assurance maladie et des allocations familiales disponibles entre 2014 et 2020;
 - les données permettant de dresser le portrait des habitants et des allocataires en QPV (âge, emploi, CSP, diplôme, nombre et profil des allocataires, logement...).
Site internet : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5652291?sommaire=2500477> [5].
- **Pensez également aux agences d'urbanisme pour d'autres données localisées sur vos territoires.**

Le cycle évaluation du contrat de ville de l'IREV

En collaboration avec l'agence Asdo Etudes, l'IREV propose un cycle de qualification, qui s'adresse à

la fois aux professionnels de la politique de la ville, aux conseillers citoyens et aux élus. [La première journée de ce cycle a eu lieu le 23 novembre.](#) [6] Il reste quelques créneaux ouverts pour les conseillers citoyens et les élus.

Plus d'informations sur cette page : [2022 : évaluation des contrats de ville, et après ?](#) [7]

Dates: Lundi 20 décembre 2021 - 09:30

URL de la source (modifié le 21/12/2021 - 16:18): <https://www.irev.fr/thematiques/methodologie/evaluation-et-demarches-evaluatives/evaluation-linstruction-est-parue>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/instruction_evaluation_finale_des_contrats_de_ville.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <http://www.onpv.fr/publications>

[4] <https://sig.ville.gouv.fr/>

[5] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5652291?sommaire=2500477>

[6] <https://www.irev.fr/actualites-0/lancement-du-cycle-regional-pour-levaluation-des-contrats-de-ville>

[7] <https://www.irev.fr/thematiques/methodologie/evaluation-et-demarches-evaluatives/2022-evaluation-des-contrats-de-ville-2>